



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

15 DÉCEMBRE 2020

LETTRE D'INFORMATION

en Nouvelle-Aquitaine

« Avec France Relance,
repandre notre destin en main,
construire la France de 2030 »



Édito



Avec France Relance, le Président de la République l'a rappelé, l'objectif est de bâtir la France de 2030. La crise doit révéler notre capacité à innover et à agir ensemble. Aussi, l'ensemble des services de l'État et leurs partenaires sont mobilisés pour accompagner au quotidien les porteurs de projets avec leurs initiatives et leurs innovations. L'enjeu est bien de déployer rapidement les mesures du Plan de relance pour que chacun puisse en bénéficier au plus vite.

*Fabienne BUCCIO
Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine*

Thèmes abordés cette semaine

COMPÉTITIVITÉ	2	ÉCOLOGIE	4
Soutien à l'investissement industriel.....	2	Rénovation énergétique des bâtiments publics.....	4
Soutien à la numérisation des TPE et PME.....	3	Fonds Tourisme Durable.....	5
		Soutien aux régénérateurs de plastique.....	6

COMPÉTITIVITÉ

Soutien à l'investissement industriel

Actualités

- › Une nouvelle vague de lauréats aux appels à projets pour la modernisation des filières automobile et aéronautique a été annoncée le 8 décembre.
- › Le guichet « Industrie du futur » sera clôturé prochainement. Les dossiers doivent être réceptionnés avant le 31 décembre 2020 pour bénéficier des conditions applicables en 2020 (subvention jusqu'à 40% de l'investissement dans une liste de technologies relevant de l'industrie du futur).
- › Les appels à projets pour les secteurs stratégiques se poursuivent. La prochaine relève est prévue le 26 janvier 2021.

Secteurs stratégiques

L'appel à projets vise à soutenir des projets qui contribuent à la souveraineté du pays. Pour l'automobile, l'aéronautique et le nucléaire, il vise également à soutenir des projets de modernisation ou de diversification.

Le premier appel à projet a été clôturé le 17/11. Un nouvel appel à projets est ouvert jusqu'au 1^{er} juin (lien [ici](#)).

Secteurs concernés : automobile, aéronautique, nucléaire, agro-alimentaire, électronique, santé, intrants pour l'industrie et 5G

Enveloppes :

- › Automobile : 200 M€ par an en 2020-2022
- › Nucléaire : non précisé
- › Aéronautique : 100 M€ par an en 2020-2022 (anticipation de 100 M€ de crédits 2021 dès 2020, conjointement avec le fonds automobile)
- › Résilience (autres secteurs stratégiques) : 100 M€ en 2020 puis 300 M€ par an en 2021-2022

Cible :

entreprises ou consortiums d'entreprises. Projets d'investissement de minimum 200 k€ (automobile, aéronautique et nucléaire), de minimum 1 M€ pour les autres secteurs.

Processus :

- › Les entreprises candidatent sur la plateforme Bpifrance
- › COPIL DGE pour le passage en instruction financière par Bpifrance
- › 3 relèves jusqu'au 1^{er} juin : 26 janvier, 31 mars et 1^{er} juin
- › COPIL DGE pour la sélection après instruction par Bpifrance
- › Co-instruction DGE et Direccte Nouvelle-Aquitaine qui formulent un avis en opportunité
- › Annonce des lauréats et conventionnement

Une foire aux questions constitue le premier niveau d'information pour les entreprises (disponible [ici](#))

Référents :

- › Aéronautique : cedric.porta-bonete@direccte.gouv.fr et david.lebrun@direccte.gouv.fr
- › Automobile : ronan.bernard@direccte.gouv.fr
- › Autres secteurs stratégiques : marina.galicki@direccte.gouv.fr

Guichet industrie du futur

Un dispositif de subvention des investissements dans l'industrie du futur (robots, machines, logiciels, etc.) a été mis en place. Il permet aux entreprises de solliciter une subvention de 40% de l'investissement en déposant une demande auprès de l'Agences des services de paiement (ASP). Il remplace un mécanisme de suramortissement. Toutefois, il n'est ouvert avec des conditions préférentielles que jusqu'au 31 décembre 2020. La demande se fait [ici](#).

Cible :

PME et ETI qui investissent dans des technologies de l'industrie du futur. Un arrêté identifie les équipements inclus qui correspondent à une large gamme d'équipements industriels (robots, commandes numériques, cobots, fabrication additive, logiciels de production...)

Enveloppe :

120 M€ en 2020

Processus :

Envoi d'un formulaire (très synthétique) et des devis signés par l'entreprise. L'ASP lui notifie alors les dépenses prises en compte et l'entreprise recevra la subvention notifiée sur présentation de la facture acquittée.

Référents :

Colin Ducrotoy

*responsable du service économique de l'Etat en région
colin.ducrotoy@direccte.gouv.fr*

Damien Uteau

damien.uteau@direccte.gouv.fr

Soutien à la numérisation des TPE et PME

Actualités

- › Les réseaux consulaires (CCI et CMA) ont été mandatés pour réaliser 10 000 « diagnostics numériques » d'ici le 30 juin 2021. Gratuits pour les entreprises, ces diagnostics s'adressent aux commerçants, indépendants et entreprises artisanales et leur permettront d'identifier des solutions pour accroître leur visibilité et leurs ventes en ligne, pour sécuriser leurs réseaux etc...
- › Le prêt « France Num » destiné à soutenir la transformation numérique des PME est lancé depuis la semaine dernière. De manière similaire au PGE, il permet de garantir des prêts à hauteur de 80% pour un montant maximum de 50 000 € (financement de dépenses matérielles et immatérielles). Plus d'informations au lien suivant [ici](#).

Référent : David Adolphe

*référent filière « Numérique », Service économique de l'État en région
david.adolphe@direccte.gouv.fr*

Rénovation énergétique des bâtiments publics _____

Comme l'a souhaité le Président de la République, en accord avec les conclusions de la convention citoyenne sur le climat, la rénovation énergétique des bâtiments constitue un axe privilégié d'investissement afin de faire face à l'urgence climatique.

L'ouverture, dans le cadre du plan de relance, d'une enveloppe de 950 millions d'euros est proposée au Parlement en loi de finances initiales pour 2021 afin de financer les projets de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités du bloc communal et des départements. Cette enveloppe sera déléguée aux préfets de région selon les modalités habituelles de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID).

Cette enveloppe comprend deux composantes :

- › la première, d'un montant de 650 millions d'euros est fléchée sur la rénovation thermique des bâtiments publics des communes et établissements publics de coopération intercommunale, soit 58 millions d'euros pour la région Nouvelle-Aquitaine ;
- › la seconde, d'un montant de 300 millions d'euros, est fléchée sur la rénovation thermique des bâtiments des conseils départementaux, soit 34 millions d'euros pour la région Nouvelle-Aquitaine ;

Il s'agit de financements dédiés à la rénovation des bâtiments existants des collectivités locales. Les travaux concernés sont ceux qui visent à diminuer significativement la consommation énergétique.

A titre d'exemple, il s'agit de projets :

- › à gain rapide : pilotage et régulation de chauffage,...
- › de rénovation du bâti : isolation, énergies renouvelables, remplacement des équipements de chauffage, ...
- › ou encore d'amélioration du confort d'été : ventilation,...

Une priorité sera portée notamment :

- › aux bâtiments scolaires, qui représentent une part importante des consommations d'énergie des collectivités
- › aux projets dans les quartiers prioritaires de politique de la ville (QPV),
- › aux projets portés par les communes rurales.

Référent SGAR : **Nicolas Thibault**

chargé de mission

nicolas.thibault@nouvelle-aquitaine.gouv.fr



Le Fonds Tourisme Durable, mis en place dans le cadre de France Relance, porté par l'ADEME et doté de 50 millions d'euros, a pour objectif de soutenir via des aides financières, des opérateurs du tourisme dans leur démarche vers un tourisme durable. Il concerne principalement deux types d'activité : la restauration et les hébergements touristiques. La priorité est donnée aux territoires ruraux.

Le Fonds Tourisme Durable consiste à :

1. **Accompagner** des restaurants et des hébergements touristiques vers une résilience économique grâce à un positionnement centré sur la Transition Écologique

Il s'agit notamment :

- Réduire et maîtriser les coûts fixes liés aux consommations d'énergie et d'eau, à la production de déchets et valorisation des biodéchets, ou au gaspillage alimentaire
- Ancrer les restaurants et hébergements touristiques dans les territoires et la chaîne de valeur locale avec des produits plus durables
- Valoriser l'engagement écologique comme un avantage concurrentiel et point de différenciation par la valorisation des démarches, et contribuer à ancrer le tourisme durable français

2. **Donner les moyens** aux restaurants et hébergements touristiques de s'engager dans la Transition Écologique. Les entreprises engagées dans la démarche et bénéficiaires du fonds pourront être accompagnées dans leur transition et aidées à l'investissement afin de :

- Développer les principes de l'alimentation durable
- Accompagner les petits investissements dans le cadre de l'économie circulaire
- Sensibiliser et former l'ensemble de l'écosystème aux principes du tourisme durable - fournisseurs, salariés et clients
- Pour les hébergements touristiques uniquement : aider à la mise en place d'une rénovation thermique ambitieuse, via une assistance à maîtrise d'ouvrage technique et financière.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par l'ADEME le 7 décembre 2020, avec une clôture au 15 janvier 2021 (dossiers à envoyer par e-mail à contact.tourisme@ademe.fr). Il est vivement conseillé de contacter l'ADEME, en amont du dépôt du dossier pour vérifier son adéquation avec le périmètre de l'appel à manifestation d'intérêt, ou pour tout renseignement ou conseils relatifs au montage et à la soumission d'un dossier. Le contact à l'ADEME Nouvelle-Aquitaine est raphael.chanelliere@ademe.fr.

La réponse à l'AMI devra être présentée par une entité en mesure d'intervenir sur un périmètre territorial pertinent au regard des cibles touristiques visées : collectivité, association (ex. : CRT, CDT), établissement public (ex. : Pôle d'équilibre territorial et rural), syndicat mixte d'aménagement et de gestion (ex. : Parc Naturel Régional), inter-filière du tourisme, fédération professionnelle, chambre consulaire (CCI, CA), etc. Si leur programme est retenu et qu'elles en font la demande, les organisations lauréates pourront bénéficier d'une subvention pour les aider à conduire ce programme dans le cadre d'une convention avec l'ADEME. La convention sera établie pour l'année 2021, avec renouvellement en 2022 sous condition d'atteinte des objectifs déterminés avec l'ADEME.

Référent SGAR : Fabrice Cytermann
chargé de mission transition écologique et énergétique, risques
fabrice.cytermann@nouvelle-aquitaine.gouv.fr



Soutien aux régénérateurs de plastique _____

La crise sanitaire actuelle a débouché sur une crise économique touchant de nombreux secteurs dont celui de la plasturgie, et plus particulièrement au sein de la chaîne de valeur, le maillon du recyclage des plastiques. Les recycleurs et régénérateurs de plastiques sont, en effet, doublement fragilisés par la chute des commandes et l'effondrement concomitant du cours du pétrole depuis mi-2019 qui a creusé l'écart de compétitivité entre les matières recyclées et les résines plastiques vierges.

Pour aider les entreprises à y faire face, et compenser cet écart de compétitivité, le volet « économie circulaire » du Plan France Relance a consacré une enveloppe de 16 M€ pour les régénérateurs, afin de soutenir la vente de matières plastiques issues du recyclage. Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, ont annoncé le 14 décembre 2020 une liste de 60 entreprises lauréates (<https://www.ecologie.gouv.fr/gouvernement-soutient-leconomie-circulaire-des-plastiques-16-millions-deuros-daide-durgence-secteur>).

Parmi ces lauréats figurent 6 entreprises situées en Nouvelle-Aquitaine, pour une aide totale de 937 000 € :

- › POLYREX à Mauléon (Deux-Sèvres) - aide de 24 500 €
- › Poitou Polystyrène à Vivonne (Vienne) - aide de 60 000 €
- › PERIPLAST à Périgny (Charente-Maritime) - aide de 404 729 €
- › SUEZ RV Plastiques à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) - aide de 59 790 €
- › TOUSSAC à Castetnau-Camblong (Pyrénées-Atlantiques) - aide de 268 243 €
- › Eco-Environnement-Indu à Damazan (Lot-et-Garonne) - aide de 120 000 €

*Référent SGAR : **Fabrice Cytermann**
chargé de mission transition écologique et énergétique, risques
fabrice.cytermann@nouvelle-aquitaine.gouv.fr*



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr

Retrouvez notre rubrique plan France Relance en Nouvelle-Aquitaine
Le-plan-de-relance-en-Nouvelle-Aquitaine